

RÈGLEMENT DU VOTE - Prix ÉquiLibre 2020

Période : 1^{er} au 26 juin 2020

1. MODE DE PARTICIPATION

- Afin de voter pour le Prix ÉquiLibre 2020 : se rendre sur le site Internet www.votepourleprix.ca et remplir le formulaire de vote en sélectionnant un choix parmi les cinq initiatives finalistes au Prix ÉquiLibre 2020 et en inscrivant sa date de naissance et son adresse courriel.
- Un vote par adresse courriel est permis pour toute la durée du vote.
- ÉquiLibre se réserve le droit d'éliminer tous les votes expédiés en envoi multiple (« spamming ») et ceux dont la provenance est douteuse. Les décisions d'ÉquiLibre sont finales et sans appel.
- Le vote doit s'effectuer entre le 1^{er} juin 2020, 00h01, et le 26 juin 2020, 23h59.
- Aucun achat n'est requis pour participer au vote.
- Tous les participants recevront un courriel au cours de l'été 2020 qui annoncera qui sont les gagnants du Prix ÉquiLibre parmi les cinq initiatives finalistes.

2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- La date de naissance fournie par les participants au vote sert uniquement à identifier l'âge des votants à des fins statistiques.
- L'adresse courriel fournie par les participants au vote sert à limiter les votes à un par adresse courriel pour toute la durée du concours. Elle sert également de donnée de contact pour qu'ÉquiLibre puisse communiquer avec les participants qui consentent à recevoir de l'information par courriel de l'organisme.
- Ces informations ne seront divulguées à aucun tiers.

3. CONSENTEMENT

En participant au vote pour le Prix ÉquiLibre, le participant accepte le présent règlement.